

Arrêté du 1er spetembre 2020

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique d'administration centrale

NOR: JUST2022911A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 portant création du comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2014 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la justice, au comité technique d'administration centrale, en date du 7 décembre 2018 ;

Arrête:

Article 1er

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique de l'administration centrale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICATS	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CFDT Interco (3 sièges)	M. VETU Jean-Jacques Mme CARBONE Samira M. CHAUSSADE Franck	Mme JAMET Sylvie M. NOURY Mikaël Mme FRANCOIS Emmanuelle
UNSa-SG-AC (3 sièges)	Mme OCHER Muriel M. ARNAUD Damien M. FAUTRA Aline	M. PENVEN Yannick Mme DOUMBIA Ouorokia
Syndicat national CGT des Chancelleries et Services Judiciaires (1 siège)	M. DUBRUL Yves	Mme BARTHEZ Floriane
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres (1 siège)	Mme MARMOT Géraldine	Mme ZAMORE Tania

Article 2

L'arrêté du 11 mars 2020 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique d'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 0 1 SEP. 2020

Pour le ministre et par délégation, Le secrétaire général par intérim,

Philippe CLERGEOT